

SYNDICAT DE COOPERATION POUR LE PARC NATUREL REGIONAL DES VOSGES DU NORD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL

Séance du 7 mars 2026

Sous la présidence de Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER

Date de convocation : 27 février 2026

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présents : 30

Nombre de pouvoirs : 10

Nombre de voix totales des membres en exercice : 75

Nombre de voix membres présents : 46

Nombre de voix pouvoirs : 14

Etaient présents : Mmes DOH, EHRSTEIN, GLAD, KLEIN, LEDIG, LEHMANN, MARAJO-GUTHMULLER, MUCKENSTURM, SANDER, WEY, MM. BALL, BASTIAN, BERRON, BUFFA, FRAIN, HELMER, HILT, HUBERT, KLIPFEL, LENHARD, MARCHAL, MARMILLOT, MICHEL, MORQUE, PFEFFER, WAHL, WALTER, WEBER, WEIL, WINDSTEIN.

Ont donné procuration : Mmes GUILLIER, KERN, PASTOR, MM. BRUPPACHER, HOFFSESS, MULLER, PETER, SCHMITT, STAATH, ZINGRAFF.

Voix : 60

Pour : 60

Contre : 0

Abstentions : 0

OBJET : FA9-2026 : Programme citoyen de préservation de la biodiversité et du paysage

VU le décret n° 2014-341 du 16 mars 2014 portant renouvellement du classement du territoire des Vosges du Nord en parc naturel régional,

VU la charte du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord et notamment les mesures 1.3.1. « Préserver et développer les continuités écologiques » et 1.3.2. « Composer avec la nature au quotidien »,

VU les statuts du Syndicat de Coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord,

VU le programme d'actions triennal 2026-2028,

VU l'exposé des motifs,

CONSIDERANT les atlas de la biodiversité communale réalisés sur le territoire des Vosges du Nord,

CONSIDERANT la nécessité de concrétiser les atlas de la biodiversité par des plans de sauvegarde et par la réalisation d'actions concrètes en faveur de la préservation de la biodiversité,

VU l'exposé des motifs,

Décision : Le Comité Syndical :

- décide de poursuivre le travail en faveur de la réalisation de plans de préservation de la biodiversité dans les communes bénéficiaires d'un ABC de la biodiversité. Pour 2026, il s'agira notamment de continuer à animer la démarche pour un montant estimatif de 55.400 € TTC (salaire, charges, frais de structure et de fonctionnement ...), d'organiser des actions de restitution des connaissances et organisation des balades communales pour un montant estimatif de 2.000 € TTC (réunions de restitution, concertation citoyenne, balades communales de découverte des milieux, frais d'intervenants, frais de réception ...) et de mettre en œuvre des actions de médiation notamment en lien avec les « sanctuaires de nature » pour un montant estimatif de 13.000 € TTC (prestation d'animation ...).

- décide d'inscrire un crédit total d'un montant de 70.400 € au budget primitif 2026,

- sollicite les financements ci-dessous :

Poste lié à l'animation de la démarche : 55.400 €

> Agence de l'Eau Rhin-Meuse 80 % : 43.800 €

> Région Grand-Est 20 % : 11.600 €

Actions de communication : 15.000 €

> Agence de l'Eau Rhin-Meuse 40 % : 6.000 €

> Région Grand-Est : 9.000 €

- autorise Mme la Présidente à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de ces opérations.

Pour extrait conforme

La Présidente

Nathalie MARAJO-GUTHMULLER



A handwritten signature in black ink, appearing to be "Nathalie MARAJO-GUTHMULLER", written over the printed name.